

**METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

**NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU  
CONSEIL DE LA METROPOLE**

**AFFECTATION DE LA REVALORISATION DE L'OPERATION  
D'INVESTISSEMENT RELATIVE A LA REALISATION D'UN CIMETIERE  
INTERCOMMUNAL A LA CIOTAT**

**INFORMATION AU CONSEIL DE TERRITOIRE**

L'opération d'investissement relative à la création d'un cimetière intercommunal sur la commune de La Ciotat, a fait l'objet d'une délibération en 2010, pour un montant de 500 000 euros TTC ne prenant en compte que les études.

Cette autorisation de programme a été revalorisée en deux temps par délibération :

- 2 000 000 € en 2015, pour intégrer les coûts de travaux du cimetière
- 300 000 € en 2016, pour permettre la création d'une voie d'accès au cimetière

Il est nécessaire de prévoir leur affectation à l'opération d'investissement sus visée, pour un montant global de 2 300 000 € TTC, afin de pouvoir lancer les travaux.

Les crédits de paiement affectés à cette opération en 2018 s'élèvent à 1 380 000 €